



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



14104063

Tribunal de Commerce de Tournai

dépôté au greffe le 12 MAI 2014

Maillot Marie-Guy
Greffe en
Greffier assis

N° d'entreprise : 0467.694.606

Dénomination

(en entier) : **H & D TECHNOLOGIE**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Rue des Pyramides, 1/B à 7700 MOUSCRON

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : AUGMENTATION du CAPITAL

D'un acte reçu par le notaire associé Alain HENRY à Estaimbourg (Estaimpuis), en date du 12 mai 2014, il résulte que l'assemblée Générale Extraordinaire des associés de « H & D TECHNOLOGIE », a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille (50.000,00) euros pour le porter de nonante-huit mille six cents (98.600,00) euros à cent quarante-huit mille six cents (148.600,00) euros par apport en espèces.

Cette somme a été versée préalablement aux présentes sur le compte « KBC BANK » n° BE82 4610 1917 2168 de la société.

Une attestation justificative a été produite au notaire soussigné et restera déposée au dossier de l'étude.

Cette augmentation de capital n'entraîne pas une augmentation du nombre des parts sociales, seule leur valeur étant augmentée.

Seconde résolution.

Les membres de l'assemblée requièrent le notaire soussigné d'acter que l'augmentation de capital est réalisée, que chaque part sociale est entièrement libérée et que le capital social est ainsi effectivement porté à cent quarante-huit mille six cents (148.600,00) euros, représenté par sept cent cinquante parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Dès lors l'article cinq des statuts de la société sera remplacé par le texte suivant :

« Le capital social est fixé à cent quarante-huit mille six cents (148.600,00) euros.

Il est représenté par sept cent cinquante parts sociales avec droit de vote, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un / sept cent cinquantième de l'avoir social ».

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Alain HENRY, Notaire associé

(déposées en même temps : expédition de l'acte authentique et mise à jour des statuts)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/05/2014 - Annexes du Moniteur belge